DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

Au coeur de l'île, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 09 AVRIL 2024

AFFAIRE N°2024-CM/025 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DE SALAZIE (A.P.D.S)

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 10 avril 2024.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 28 mars 2024.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 27
Absents : 02
Représentés : 01
Total des votes : 28

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 17h10, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel Gérard – VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann Thierry - ELISABETH Marie Jeanne – PAUSE Jean Claude - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – FOUASSIN Stéphane - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - MAZAGRAN Daniella Marie-Line – GARRYER Patrick François – SINAPIN Marie Jacqueline – DE LAMOTHE Jean Bernard – BOYER Laurent - RAYAPIN Marie Kenny – PADRE Hermina - TECHER Sophie – ROBERT Laurencine – LUCILLY Harry – BRANCALIN Sandrine – FANNIO Anaïs – ECLAPIER Eric – SISAHAYE Teddy – PAPAYA Mélissa.

Absents : ELISABETH Vincent - ELISABETH Karine.

Ont voté par procuration : ELISABETH Vincent (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine).

Secrétaire de séance : FANNIO Anaïs.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 19.04.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240409-2024-CM-025-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'Association pour la Promotion et le Développement de Salazie (APDS) est une structure qui a pleinement contribué à la mise en place d'actions sportives, culturelles et de loisirs en faveur des jeunes du cirque, depuis sa création.

Depuis l'année dernière elle s'est positionnée dans la mise en œuvre des actions liées à l'épanouissement et à la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale avec des moments festifs de rencontres et de retrouvailles.

Après une année test et compte tenu de l'adhésion du public, l'A.P.D.S souhaite faire perdurer ces actions dans le temps.

Pour ce faire, l'APDS sollicite le concours financier de la collectivité à hauteur de vingt-neuf mille euros (29 000 €) affecté à l'organisation d'un programme d'activités en direction de la 3ème Jeunesse.
Compte tenu de l'intérêt que revêt cette opération, la collectivité souhaite apporter sa contribution à sa planification.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-23 du CGCT,
Vu l'article L.2121-29 du CGCT,
Vu le budget communal.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (28 voix pour)** :

ARTICLE 1 :
- **D'autoriser l'attribution d'une subvention de 29 000.00 € à l'APDS aux profits des aînés.**

ARTICLE 2 :
- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2024 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :
- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

FANNIO Anaïs

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240409-2024-CM-025-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024